

L'ancien Bodyguard de Ndadaye rejette le rapport de l'ONU de 1996

@rib News, 24/10/2012
 DEMENTI CONCERNANT LE RAPPORT DES NATIONS UNIES SUR L'ASSASSINAT DU
 PRESIDENT NDADAYE Par Gratien Rukindikiza
 Mon d'omementi s'adresse à Arib qui a publié l'extrait du rapport des Nations Unies sous forme d'clairissement. En effet, ce rapport sorti en 1996 a été contesté par plusieurs personnes par son manque de professionnalisme. Des témoignages inventés de toutes pièces ont été attribués parce que les enquêteurs refusaient de publier ce que je leur avais expliqué. Contrairement à ce qui est écrit et repris par Arib, le Colonel Bikomagu ne m'a jamais donné un ordre de partir de l'Ile Maurice. Il ne savait même pas si je parlais à l'étranger ce jour-là. La personne qui connaît l'organisation de la sécurité d'un Président, le chef d'Etat Major n'a pas des ordres de sécurité. Le Colonel Bikomagu ne m'a jamais donné un ordre au moment où j'étais à la sécurité du Président. Lui-même sait que j'avais une liberté d'action et que j'avais posé des actes hors du palais sans qu'il soit au courant. Mon départ de l'Ile Maurice a été décidé par le Chef du cabinet et le Chef du protocole du Président Ndadaye, tous deux Hutu. Je souligne l'ethnie car c'est cet élément qui a mis dans l'embarras les enquêteurs des Nations Unies par rapport à d'autres histoires. Je l'ai dit et je le redis, cet assassinat du Président Ndadaye par des militaires a été facilité par la complicité de certains hutu, membres du Frodebu en ce moment. Je démentis catégoriquement les écrits disant que Bikomagu m'a donné l'ordre de partir et de revenir avant le 21 octobre 1993. Je dois informer les Burundais que j'ai porté plainte contre le Secrétaire général des Nations Unies en ce moment, Monsieur Boutros Boutros Ghali au Tribunal de Grande Instance de Paris après la sortie de ce rapport. Je voulais demander à la justice d'exiger des Nations Unies de sortir les enregistrements de l'enquête et de rétablir la vérité. Etant en France, pays soutenant Boutros Ghali contre Koffi Annan, candidat des Anglo-saxons, j'ai été obligé par mon avocat de retirer la plainte autant plus que je n'ai encore la stabilité au niveau du séjour en France. En tant que citoyen burundais, je suis à la disposition d'une Commission de vérité et de conciliation sur le Burundi pour donner ma version de ce qui s'est passé en 1993. Cependant, je ne pourrai répondre qu'à une Commission neutre, nationale et non politique. Gratien Rukindikiza